

## DEC220727DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UAR2204 intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC211938INSB du 9 novembre 2021 portant création de l'unité UAR2204, intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche, dont le directeur est Guy MOUCHIROUD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UAR2204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Mme Andree DEFOURS, Ingénieur d'études, et à Mme Isabelle ROMERA, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2022, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 février 2022

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC220773INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Andrea FLOSSMANN, directrice, et de Madame Karine SELLEGRI, directrice adjointe et portant nomination de Madame Agnès BORBON aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Olivier JOURDAN comme directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP) et nommant Madame Andréa FLOSSMANN directrice et Madame Karine SELLEGRI directrice adjointe de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. À compter du 1<sup>er</sup> février 2022, il est mis fin aux fonctions de Madame Andrea FLOSSMANN directrice, et Madame Karine SELLEGRI, directrice adjointe de l'unité susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Agnès BORBON, Chargée de Recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim et Monsieur Olivier JOURDAN, Maître de Conférences à Université Clermont-Auvergne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée, jusqu'au 31 décembre 2022.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/03/2022



Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT